

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le dix octobre deux mil vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur YAHIAOUI Romuald en salle du conseil municipal

Conseillers élus :	15
Conseillers en fonction :	15
Conseillers Présents :	10
Procurations	04

Absents BECKER Martine, procuration à JUNG Stéphane
CARTIER Thierry, procuration à AUBERTIN Frédéric
DOLISY Karine, excusée
HAVEN Barbara, procuration à MARTIN Bernard
ZOLOTAREFF Céline, procuration à YAHIAOUI Romuald

Date de la convocation : 03 octobre 2025
Secrétaire de séance : JORAND Christophe

Compte rendu général de la séance du 10 octobre 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ approuve le compte-rendu du conseil municipal du 26 juin 2025 à l'unanimité
- ✓ décide à l'unanimité de créer une autorisation de stationnement sur le territoire de la commune ; de délivrer un droit de place, à la personne en liste d'attente à titre gracieux.
- ✓ à l'unanimité, autorise le Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec la C.A.S.A.S. et la CAF (pour la petite enfance et le soutien à la parentalité, l'accès aux droits et l'animation de la vie sociale et la jeunesse,)
- ✓ à l'unanimité désigne le Maire comme un référent EESH (Espèces à Enjeux pour la Santé Humaine)
- ✓ DÉCIDE à l'unanimité :
de procéder à l'échange des parcelles suivantes :
 - parcelle sise lieudit Chemin d'Insming section 33 n°0095 d'une surface de 10 ares 51 centiares (composé de terre) au profit de M. AUBERTIN Jean-Claude,
 - parcelle sise lieudit Gipsgrube, cadastrée section 28 n°0020 d'une surface de 14 ares 62 centiares (composée de haies) au profit de la Commune ;afin de corriger une méprise qui a été faite lors de l'aménagement foncier sur les parcelles appartenant à M. AUBERTIN Jean-Claude qui s'est retrouvé avec deux parcelles séparées au lieu d'être regroupées.

et de désigner M. Patrick EGLOFF, 1er Adjoint au Maire, et, en cas d'empêchement, Mme Céline ZOLOTAREFF, 2ème Adjointe au Maire, pour signer un acte de vente et plus généralement toutes pièces relatives à cette procédure d'échange par acte administratif

- ✓ DÉCIDE à l'unanimité :
de vendre la parcelle de terrain lieudit Gertzeck, cadastrée section 33 n°0162/0062 pour 1 hectare 11 ares 73 centiares à l'euro symbolique au profit de la CASAS dans un souci de cohérence et d'entretien de la Station des Traitement des Eaux Usée, en fonction depuis le 31 décembre 2022 ;
de la mise en location par bail rural de la parcelle cadastrée section 33 n°0163/0062 pour 1 hectare 21 ares 10 centiares
et de désigner M. Patrick EGLOFF, 1er Adjoint au Maire, et, en cas d'empêchement, Mme Céline ZOLOTAREFF, 2ème Adjointe au Maire, pour signer un acte de vente et plus généralement toutes pièces relatives à cette procédure d'échange par acte administratif
- ✓ prend ACTE du rapport d'activités 2024 de la CASAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30 mn.

Pour extrait conforme
le 17/10/2025

Le Maire

M. YAHIAOUI Romuald